

AFFAIRE N° 24/4. - Affectation du prêt de 45 910 000 Frs au paiement de divers terrains.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 22 OCTOBRE 1970, vous m'avez autorisé à affecter l'emprunt de 45 910 000 Frs CFA obtenu de la CAISSE d'EPARGNE et de PREVOYANCE au paiement de divers terrains.

Il se trouve cependant que certaines sommes risquent d'être immobilisées pendant un certain temps, certaines opérations faisant l'objet d'une procédure d'expropriation alors que d'autres acquisitions à l'amiable doivent être réglées d'urgence. Je vous propose, en conséquence, de modifier de nouveau cette affectation et d'adopter définitivement le financement des terrains ci-après sur l'emprunt de la C. E. P. R.

- LUC -moitié du prix du terrain-	8 573 200 Frs CFA
- ISAUTIER	8 500 000 Frs CFA
- DELPHA	1 200 000 Frs CFA
- MOUROUVIN Nicolas	27 636 800 Frs CFA
T O T A L,	45 910 000 Frs CFA

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Lu
Saint-Jerôme, le 26 novembre 1971
Le Secrétaire Général
Mme: M. Reuber
Son copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Pusya